



BEAUTY FORMATION

Centre de formation certifié Qualiopi

PROGRAMME DE FORMATION

TATOUAGES SEMI-PERMANENTS

Technique de tatouage semi-permanent décoratif — Formation courte en 2 jours : 1 jour d'e-learning à distance + 1 jour de pratique en présentiel

Version du programme : 23 juillet 2026

Document conforme aux exigences d'information du Référentiel National Qualité (Qualiopi) et aux articles L6353-1 et D6353-1 à D6353-8 du Code du travail

Organisme de formation	BEAUTY FORMATION
Adresse	206 Avenue de Versailles, 75016 Paris
SIRET	818 547 598 00024
N° de déclaration d'activité	11 92 21269 92 (enregistré auprès du préfet de région d'Île-de-France)
Certification Qualiopi	Beauty Formation est certifié Qualiopi au titre des actions de formation. N° de certification : 03259
Contact	contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13
Référente pédagogique et administrative	Syndy Journo, contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13
Référente handicap	Syndy Journo — contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13

1. Intitulé de la formation

Tatouages semi-permanents : technique de dermopigmentation décorative à visée non pérenne

2. Public visé et prérequis

Public visé

- Esthéticien(ne)s et professionnels du soin, du bien-être ou de la santé souhaitant élargir leur offre de prestations
- Personnes en reconversion professionnelle souhaitant acquérir une nouvelle compétence technique
- Toute personne majeure souhaitant se former à cette technique, sous réserve de la certification hygiène et salubrité mentionnée ci-dessous pour toute pratique sur clientèle

Prérequis

Aucun prérequis de diplôme ni d'expérience professionnelle n'est exigé pour accéder à cette formation, qui est ouverte à tout public.

Cette formation porte sur une technique impliquant une effraction cutanée (dermopigmentation). Conformément à la réglementation en vigueur (article R.1311-3 du Code de la santé publique, arrêté du 5 mars 2024), toute pratique sur clientèle suppose que le praticien soit titulaire de l'attestation de formation aux conditions d'hygiène et de salubrité applicables aux techniques de tatouage, délivrée par un organisme habilité par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et qu'il ait effectué sa déclaration d'activité auprès de l'ARS (formulaire Cerfa n°13114) avant tout acte. La présente formation technique ne remplace pas cette certification obligatoire, qui reste à la charge du stagiaire s'il ne la détient pas déjà.

Effectif

Formation organisée en groupe restreint de 2 à 6 stagiaires maximum, afin de garantir un accompagnement individualisé lors des mises en pratique.

3. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Expliquer les principes du tatouage semi-permanent et ses différences avec le tatouage traditionnel
- Choisir un emplacement et un motif adaptés à la morphologie du client
- Maîtriser la théorie des pigments semi-permanents et leur tenue dans le temps
- Appliquer les règles d'hygiène, d'asepsie et de sécurité propres à la dermopigmentation
- Réaliser un protocole complet de tatouage semi-permanent dans le respect des bonnes pratiques professionnelles
- Identifier les contre-indications à la pratique et les zones à éviter
- Conseiller le client sur le suivi post-soin, la cicatrisation et la durée de tenue attendue

4. Durée, dates et modalités pratiques

Durée : 14 heures (1 jour d'e-learning à distance de 7 heures + 1 jour de pratique en présentiel de 7 heures, dont 6 heures de formation effective)

Horaires : Jour 1 (e-learning à distance) : 7 heures, en autonomie, selon le rythme du stagiaire. Jour 2 (présentiel) : 10h30 – 17h30, pause déjeuner d'1 heure incluse, journée consacrée exclusivement à la pratique.

Modalité : Formation mixte (blended learning) : 1 jour de formation à distance en e-learning + 1 jour de formation en présentiel consacré exclusivement à la pratique

Lieu : Module e-learning : accessible à distance depuis la plateforme de formation. Journée(s) pratique(s) : Centre Beauty Formation, 206 Avenue de Versailles, 75016 Paris

Effectif : 2 à 6 stagiaires maximum par session

Dates : Sessions programmées selon calendrier disponible sur demande auprès de l'organisme

5. Modalités et délais d'accès

- Inscription via le site internet, par téléphone ou par courriel auprès de Beauty Formation
- Formalisation de l'inscription par une convention ou un contrat de formation professionnelle et un règlement intérieur remis au stagiaire
- Délai d'accès : inscription possible jusqu'à 8 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles
- Aucune sélection sur dossier : admission dans l'ordre d'inscription, sous réserve de compatibilité avec les prérequis indiqués au point 2

6. Tarif et financement

Tarif : 1 590 € TTC (formation en blended learning : e-learning à distance + pratique en présentiel, incluant support pédagogique et attestation). Beauty Formation propose également ce programme sous un format e-learning seul et sous forme de séances pratiques complémentaires en présentiel, à des tarifs distincts, non couverts par le présent document.

Modalités de règlement : Précisées dans la convention ou le contrat de formation professionnelle remis à chaque stagiaire lors de son inscription

Financement : Fonds propres, prise en charge OPCO pour les salariés (selon éligibilité), financement personnel. Cette formation courte non certifiante n'est en principe pas éligible au CPF, sauf mention contraire à vérifier au moment de la publication

7. Programme pédagogique détaillé

Horaire	Séquence	Contenu	Durée
Jour 1 – E-learning	Théorie et connaissances fondamentales (à distance)	Support de cours au format PDF ; vidéos de démonstration ; schémas des protocoles de dermopigmentation décorative (tatouage semi-permanent) ; anatomie et physiologie de la peau (couches cutanées, cicatrisation) ; théorie des pigments et de la colorimétrie ; présentation du matériel spécifique, hygiène, asepsie et gestion du risque infectieux ; contre-indications et cadre réglementaire de la dermopigmentation ; validation des connaissances par QCM ; exercice pratique en vidéo ; accès à un forum de discussion avec le formateur ; suivi pédagogique pendant 1 an	7h00
Jour 2 – 10h30 – 12h00	Accueil et démonstration du protocole	Accueil des stagiaires, rappel des points clés de l'e-learning et recueil des questions ; démonstration commentée du protocole complet décorative (tatouage semi-permanent) par le formateur sur modèle ou support pédagogique	1h30
Jour 2 – 12h00 – 13h00	Pause déjeuner		1h00
Jour 2 – 13h00 – 16h00	Mise en pratique encadrée	Entraînement encadré sur support synthétique puis sur modèle selon niveau du groupe : tracé de motifs, remplissage, dégradés ; corrections individualisées du geste, de la pression et du choix des pigments	3h00
Jour 2 – 16h00 – 17h00	Personnalisation et conseil client	Adaptation du protocole selon la morphologie du visage et l'objectif du client ; conseils post-soin, cicatrisation, retouche ; information sur la durée de tenue attendue ; éléments de tarification et argumentaire client	1h00
Jour 2 – 17h00 – 17h30	Évaluation des acquis et clôture	Questionnaire de connaissances (QCM), mise en situation pratique évaluée sur grille de critères, debrief, questionnaire de satisfaction, remise des supports et de l'attestation	30 min

8. Méthodes et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques illustrés (support de présentation projeté, fiches techniques remises aux stagiaires)
- Démonstration en conditions réelles réalisée par le formateur
- Entraînement progressif sur support synthétique puis sur modèle, sous encadrement individualisé et corrections en temps réel
- Groupe restreint permettant un accompagnement personnalisé de chaque stagiaire

Moyens techniques

- Matériel professionnel de dermopigmentation (aiguilles à usage unique, pigments, appareil le cas échéant), supports d'entraînement synthétiques
- Table de soin, linge professionnel, consommables à usage unique
- Support de projection et livret pédagogique (fiches anatomie, colorimétrie, protocole, hygiène et contre-indications) remis à chaque stagiaire

Encadrement

La formation est animée par un formateur ou une formatrice justifiant d'une expérience professionnelle et/ou de qualifications spécifiques en tatouage semi-permanent (voir point 12).

9. Modalités d'évaluation des acquis

- Évaluation diagnostique en début de journée : recueil des attentes et du niveau initial des stagiaires (tour de table)
- Évaluation formative continue : observation et correction individualisée des gestes tout au long des mises en pratique
- Évaluation sommative en fin de formation : questionnaire de connaissances (QCM) portant sur la théorie, et mise en situation pratique évaluée sur une grille de critères observables
- Recueil de la satisfaction des stagiaires via un questionnaire remis en fin de session

10. Modalités de suivi et sanction de la formation

- Feuille d'émargement signée par demi-journée par le stagiaire et le formateur
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation, conformément à l'article L6353-1 du Code du travail
- Attestation individuelle de réalisation remise au financeur le cas échéant
- Certificat de réussite délivré en cas de validation de la mise en situation pratique

Cette formation est une formation professionnelle continue non certifiante : elle ne délivre pas de certification ou d'habilitation inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou au Répertoire Spécifique (RS).

11. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Un accompagnement individualisé

Beauty Formation étudie individuellement chaque demande d'inscription formulée par une personne en situation de handicap, quelle que soit la nature du handicap (moteur, sensoriel, cognitif ou psychique — la majorité des situations de handicap n'étant pas visibles). Cette analyse est réalisée en amont de l'inscription avec la référente handicap, afin d'identifier les besoins de compensation et les aménagements possibles : rythme, supports pédagogiques adaptés, organisation des exercices pratiques, communication du contenu sous des formats accessibles.

Limite connue des locaux et solutions apportées

Les locaux du centre de formation ne disposent pas, à ce jour, d'un accès de plain-pied ni d'aménagements dédiés aux personnes à mobilité réduite. Beauty Formation en informe le candidat dès la prise de contact, avant l'inscription, afin qu'il dispose de cette information pour s'engager en toute connaissance de cause.

Lorsque cette contrainte ne permet pas d'accueillir une personne en situation de handicap moteur dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, la référente handicap étudie avec elle les solutions alternatives envisageables (report vers une session organisée dans des locaux accessibles, aménagement ponctuel de l'organisation de la journée) et, si aucune solution interne n'est possible, l'oriente vers les réseaux et organismes compétents en matière d'accès à la formation professionnelle des personnes en situation de handicap (Agefiph pour les actifs du secteur privé, Cap emploi, ou la MDPH du lieu de résidence de la personne).

Organisation interne

La référente handicap de l'organisme est Syndy Journo, joignable à contact@beautyformation.fr ou au 07 49 59 88 13. Elle est l'interlocutrice identifiée pour toute question relative à l'accessibilité de la formation, avant et pendant le parcours, et veille à la bonne prise en compte des besoins exprimés par les stagiaires.

Beauty Formation veille à sensibiliser le formateur ou la formatrice aux enjeux de l'accueil des publics en situation de handicap, notamment au fait que la majorité des handicaps ne sont pas visibles, afin d'adopter une posture d'écoute adaptée en toutes circonstances.

Locaux : Non accessibles aux personnes à mobilité réduite à ce jour ; étude systématique de solutions alternatives par la référente handicap

Référente handicap : Syndy Journo — contact@beautyformation.fr — 07 49 59 88 13

12. Formateur / Formatrice

Nom : Syndy Journo

Qualifications et expérience : Esthéticienne depuis 20 ans : qualification professionnelle reconnue par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au titre de 3 années d'expérience professionnelle effective (équivalence à la qualification requise en l'absence de CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, conformément au Code de l'artisanat, article L. 121-1 et suivants) ; formée et expérimentée en tatouage semi-permanent, pratique depuis plusieurs années

Beauty Formation veille à l'actualisation régulière des compétences de ses formateurs, notamment par une veille technique et réglementaire sur les techniques de soins esthétiques.

13. Réclamations et voies de recours

Toute réclamation relative à la formation peut être adressée à Beauty Formation par courriel à contact@beautyformation.fr ou par téléphone au 07 49 59 88 13. Elle fait l'objet d'un accusé de réception sous 48 heures et d'une réponse motivée dans un délai de 15 jours ouvrés.

14. Contact

Organisme : Beauty Formation

Adresse : 206 Avenue de Versailles, 75016 Paris

Téléphone : 07 49 59 88 13

Courriel : contact@beautyformation.fr